

CONFERENCE DES AMBASSADEURS 1982

C O N C L U S I O N S

Avant de déclarer close la Conférence des Ambassadeurs 1982, je vais, selon la tradition, formuler brièvement devant vous les conclusions que je tire de vos débats. Je suivrai, pour ce faire, l'ordre chronologique dans lequel vous avez abordé les divers sujets, sans chercher à grouper ceux qui sont apparentés.

*

*

*

Le "tour d'horizon de la situation économique mondiale" auquel a procédé devant vous le Président de la Confédération et qu'a complété le Secrétaire d'Etat Jolles a montré, au vu du taux de chômage et d'inflation qui règne ailleurs comme du niveau de l'endettement de nombreux pays, notamment en voie de développement, que la Suisse jouit d'une position relativement privilégiée: si son chômage a doublé, il demeure de l'ordre de 4 o/oo (quatre pour mille maintenant au lieu de deux pour mille précédemment) et l'augmentation du coût de vie n'atteint actuellement que 6 %, ce qui est trop, mais peu par rapport à ce qu'on voit ailleurs. Enfin, le raffermissement de toutes les grandes monnaies par rapport à la nôtre, à l'exception du franc français, joue un rôle positif.

- 2 -

Il est cependant bien évident que nous sommes tributaires d'une situation économique internationale qui, par elle-même, prête à l'inquiétude et de plus, a encore été aggravée par les perturbations qui ont lieu ou qui s'annoncent, ainsi les conflits entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis, le dessein affiché par la France de reconquérir le marché national, avec l'annonce de mesures protectionnistes qu'il comporte, et, dans le même sens, la proposition des Etats-Unis d'insérer dans la législation le principe de réciprocité.

La Suisse est particulièrement vulnérable à la menace de mauvais fonctionnement du système commercial et des paiements multilatéraux, s'ajoutant à celles qui planent sur le système bancaire international en raison du surendettement. Sa dépendance du marché mondial, ses activités d'investissement à l'étranger, son rôle de place financière, soit autant de facteurs de prospérité, sont pareillement autant de cibles exposées.

Que peut faire la Suisse dans ce domaine si ce n'est de promouvoir une coopération plus intense à tous les niveaux, d'aider à trouver des solutions, des alternatives au protectionnisme? Elle y participe en apportant une contribution active à la préparation de la Conférence ministérielle du GATT où des propositions ont été formulées dans des domaines que la Suisse juge particulièrement importants, à savoir les sauvegardes, les règles relatives aux relations entre pays en développement et pays industrialisés et celles concernant les procédures de règlement des litiges. Elle tente ainsi de replacer les problèmes Nord-Sud sur un plan fonctionnel et moins idéologique.

- 3 -

Sur le plan interne, malgré les problèmes budgétaires et les risques croissants, nous essayons de ne pas affaiblir la "garantie contre les risques à l'exportation." De plus, les efforts dans le domaine de la promotion des exportations seront maintenus même si certaines priorités changent. Le rôle des ambassades, à cet égard, a été rappelé.

*

*

*

Après les exposés généraux, des séminaires ont eu lieu sur les problèmes qui se posent à notre pays, région par région.

En Europe de l'Ouest, les priorités de la Suisse restent la consolidation, l'approfondissement et l'élargissement du système européen de libre-échange. La coopération économique avec la Communauté européenne devra se poursuivre de façon peu spectaculaire mais pragmatique, dans des domaines d'intérêt commun, et si possible dans un cadre multilatéral, mais sans changements institutionnels. Il s'y ajoute les importantes questions économiques que pose le deuxième élargissement de la CE.

La discussion relative aux pays en développement a permis de mettre en relief l'importance de la "garantie des risques à l'exportation" et celle des "crédits mixtes" sur les possibilités desquelles nos partenaires ne sont pas toujours suffisamment informés. Quant à la promotion de nos exportations notamment en Afrique, elle souffre parfois d'un certain manque

- 4 -

d'intérêt de nos exportateurs mais souvent aussi des moyens limités des petites et moyennes entreprises. Il en découle malheureusement que la Suisse est en train de perdre du terrain par rapport à ses concurrents, dont le Japon.

La discussion sur les pays à commerce d'Etat de l'Europe de l'Est a révélé, une fois de plus, la situation économique difficile dont ces pays souffrent en raison des vices congénitaux du système communiste, qui, par son dogmatisme, exclut les réformes qui s'imposeraient. Nos relations économiques avec ces pays souffrent au surplus de l'interférence de facteurs politiques et de l'aggravation des problèmes financiers dus notamment à l'endettement.

*

*

*

L'examen des problèmes de la coopération au développement a porté sur les programmes, par pays, que la Direction de la Coopération au Développement de l'Aide Humanitaire (DDA) entend élaborer et utiliser de manière systématique pour les pays de concentration de l'aide bilatérale suisse, d'entente avec les autres offices fédéraux concernés, en particulier l'OFAEE. Ces programmes par pays, élaborés d'entente avec nos partenaires, sont devenus des instruments nécessaires de gestion en raison de la diversification progressive des moyens de coopération, qui, outre la coopération technique, comprennent les différentes formes d'aide financière, les nouvelles formes de mesures économiques et commerciales ainsi que l'aide humanitaire.

- 5 -

Le programme par pays définit une stratégie de coopération, couvrant l'ensemble des moyens de coopération pour en assurer l'emploi coordonné et l'efficacité optimale en tenant compte des efforts d'aide par des organisation multilatérales et les autres aides bilatérales. Il ne s'agit pas d'une procédure entièrement nouvelle, mais le caractère systématique que cette approche va prendre est nouveau. Les programmes par pays devront également, plus que par le passé, tenir compte des problèmes humanitaires, notamment celui des réfugiés.

*

*

*

Dans son exposé introductif sur les intérêts étrangers, le Secrétaire d'Etat Probst a rappelé que la protection de ces intérêts fait partie de notre politique traditionnelle de bons offices. La Suisse, puissance protectrice par excellence, exerce aujourd'hui 18 mandats. Après avoir rappelé les grands principes d'une telle protection, l'Ambassadeur Diez a abordé, dans son rapport, les questions qui se posent sur le plan pratique, notamment celles qui sont apparues à la lumière des derniers mandats.

Les conclusions que l'on peut tirer de ce débat sont les suivantes : il faut insister tout d'abord sur le fait que la puissance protectrice n'agit pas de sa propre initiative, mais sur mandat de l'Etat représenté. La portée de ce mandat, partant de notre responsabilité, doit être clairement définie. On assiste toujours plus fréquemment à des mandats limités. Dans de tels cas, aucune des parties en conflit ne doit être

avantagée par rapport à l'autre. Par ailleurs, il est clair depuis l'entrée en vigueur du 1er protocole additionnel aux Conventions de Genève qu'un mandat classique de puissance protectrice n'implique pas en soi un mandat au sens desdites Conventions. Il faut, le cas échéant, un mandat distinct.

Du point de vue de notre neutralité, il convient de faire ressortir nettement, car le problème s'est posé à nous en Iran et pourrait se poser ailleurs, que la puissance protectrice ne s'identifie pas plus à l'Etat, qu'elle représente, qu'un avocat à son client.

La protection des intérêts étrangers n'est pas un but en soi, mais un élément de notre politique traditionnelle en faveur de la paix. Il s'agit ici, même en cas de crise ou de conflit, de maintenir un contact entre les parties opposées. Certes, cette mission comporte des risques politiques parfois considérables, mais si nous voulons mettre à profit les possibilités qui s'offrent à nous, nous devons payer un prix, tant il est vrai qu'on ne mène pas une politique sans prendre certains risques.

*

*

*

La discussion sur la situation politique mondiale, qui a fait suite à mon exposé liminaire, nous a permis d'entendre de nombreuses opinions, de nombreux témoignages fondés sur les expériences recueillies dans vos divers pays de résidence. J'ai

- 7 -

été très intéressé par ces contributions et je remercie, une fois de plus, ceux qui ont participé aux débats. Sur un sujet si vaste, la succession des interventions a nécessairement quelque chose de la variété d'un kaléidoscope, même si nous nous sommes efforcés cette fois-ci d'introduire une ébauche de plan dans le débat. Il reste qu'il est difficile de ramener à une conclusion simple une conversation qui portait sur une situation complexe aux éléments multiples.

Pour ma part, j'ai été frappé par une chose qui n'a pas été dite, tout autant que par certaines de celles qui l'ont été. Les rapports entre l'Est-Ouest et le Nord-Sud, dont j'avais fait un des points de mon exposé, m'ont semblé n'avoir été que peu repris dans les débats. Je retiens néanmoins cet élément comme l'une des conclusions de notre discussion. Outre le danger que représente la réalité proprement économique du sous-développement, on doit garder présent à l'esprit l'aliment que la misère et l'injustice apportent à la subversion et, par là, à la politique expansionniste d'une grande puissance. L'une de nos préoccupations principales sur le plan de la politique de notre sécurité en découle. Au devoir de solidarité qui nous oblige à l'égard des peuples en voie de développement, des considérations tirées de notre propre intérêt et même le simple souci de survie de nos sociétés doivent nous inciter à ne pas rester indifférents aux problèmes du développement.

Au surplus, les débats ont rappelé la persistance de la menace qui pèse sur l'Europe occidentale, ses idéaux, son mode de vie et, avec le reste du continent, sur notre pays aussi. Certaines interventions ont même dépeint la menace soviétique

- 8 -

sous des traits plus sombres encore que je ne l'avais fait moi-même, en montrant que le piétinement de l'expansion, en Afghanistan surtout, ne doit pas nécessairement être interprété comme la marque d'un échec mais peut-être comme un simple délai d'attente.

Parlant de l'expansionnisme soviétique, nous avons été tout naturellement amenés à la fameuse discussion sur le point de savoir si la politique étrangère soviétique s'explique plutôt par des traits traditionnels de la politique russe ou par les traits spécifiques du communisme. Cette discussion est, on peut le dire, un grand classique. Pour ma part, j'estime que la thèse "russe" a l'avantage de fournir une vue réaliste, sans illusions, de la politique soviétique, mais qu'elle a le désavantage, après avoir aidé à ce premier progrès de la compréhension, de l'arrêter ensuite en voilant ce qui est le trait spécifique de la politique soviétique, à savoir l'empreinte de l'idéologie, qui est à la fois le fondement et la justification d'un régime, son instrument de pouvoir, mais aussi le mythe énorme qui entrave sa liberté d'action et déforme sa vision des choses.

*

*

*

Lors du séminaire sur le désarmement, il a été rappelé une fois de plus, mais en l'illustrant de chiffres incroyablement frappants, la menace de destruction apocalyptique que représente pour l'humanité l'accumulation d'armements dont l'efficacité meurtrière est sans précédent dans l'histoire. Il a aussi été rappelé que la perspective même d'un conflit nucléaire est

- 9 -

impensable pour tout être raisonnable, de sorte que cette armement épouvantable a finalement joué aussi le rôle d'un facteur paradoxal sinon de paix, du moins de non-conflit.

Quant au sujet propre de ce séminaire, il a été souligné combien il est important de distinguer entre désarmement en général, sur le plan mondial, et l'éventualité d'un désarmement de la Suisse. En principe, notre pays ne peut qu'adopter une attitude favorable à l'égard des négociations sur le désarmement, mais il est tenu de réserver les obligations qui, sur le plan de la défense nationale, découlent de notre statut de neutralité armée. Quant aux négociations sur le désarmement, nous sommes conscients de leur valeur relative, puisqu'elles s'en prennent, à la façon d'un traitement symptomatique, aux effets plutôt qu'aux causes des litiges. Pour notre part, suivant la tradition de la diplomatie suisse, nous insistons sur l'indispensable parallélisme entre les efforts de désarmement et la prévention et le règlement pacifique des conflits.

En matière de vérification, nous réaffirmons notre traditionnelle disponibilité, mais nous sommes conscients de nos possibilités limitées en raison de l'énormité des moyens que la vérification suppose.

Nous ne serons certainement pas parmi les premiers à désarmer, bien au contraire, mais il n'en découle pas que les négociations sur le désarmement ne nous concernent pas. A cet égard, il est important d'être présents. Or, notre absence des Nations Unies ferme ou limite notre accès aux divers forums où la question se discute, ainsi que vous l'avez vu à la dernière session spéciale, où, une fois de plus, notre document a dû être remis par le canal d'Etats amis. Dès lors, la CSCE prend

- 10 -

pour nous une importance particulière, puisqu'elle est le seul lieu de discussions sur le désarmement où nous soyons présents comme membre de plein droit.

Les conclusions sur le débat de cet après-midi (dialogue avec la SSR) vous seront envoyées, comme de coutume, en annexe à ce projet de "conclusions" et pour conclure, j'aimerais vous remercier encore tous, sans exception, de votre fidélité à nos rencontres annuelles, de votre participation précieuse aux débats et enfin de l'atmosphère si amicale que vous avez créée et qui nous permet de bien augurer du succès de la partie récréative de cette rencontre (de ce soir et de demain) que vous avez bien méritée.

Merci à tous!

CONFERENCE DES AMBASSADEURS 1982

1er septembre 1982

A N N E X EDIALOGUE AVEC LA SSRConclusions

Le rôle de Radio Suisse Internationale (SRI) a été pleinement reconnu : s'adressant à un vaste auditoire dans le monde entier, la SRI représente un aspect important de la présence de la Suisse à l'étranger et son influence n'est pas négligeable du point de vue de notre politique étrangère. Elle permet en effet à la Suisse le maintien d'un "cordon ombilical" avec ses ressortissants à l'étranger que le Département a pu utiliser à maintes reprises. La bonne qualité de ses émissions a été relevée.

S'il est indispensable de maintenir ce lien, il faut aussi en assurer les conditions techniques. L'impact de SRI est en déclin, car le vieillissement des installations techniques provoque une baisse de la qualité de réception des émissions sur ondes courtes. A cet égard, une aide financière de la Confédération serait souhaitable en vue de remplacer l'émetteur de Schwarzenbourg.

La SSR contribue aussi utilement à l'image de la Suisse à l'étranger par l'échange de programmes radio et télévision avec ses partenaires d'autres pays. L'"exportation" de programmes suisses devrait être encouragée. La SSR étant indépendante de l'Etat et entretenant elle-même des relations d'ordre professionnel avec les organismes respectifs à l'étranger, nos représentations diplomatiques et consulaires ne sauraient prendre d'engagement en son nom. Elles feront bien de signaler dans les pays hôtes les possibilités d'échanges avec la SSR en matière de programmes radio et télévision, ou de s'enquérir des vœux des organismes correspondants à l'étran-

ger afin que la SSR puisse leur répondre directement. Il a été souhaité que la question des droits d'auteur puisse être réglée de manière aussi libérale que possible.